# BFI BREVET FÉDÉRAL D'INSTRUCTEUR

INEF INSTITUT NATIONAL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

**Le Brevet Fédéral d'Instructeur (BFI) est le niveau avancé de qualification pour l'enseignement bénévole du karaté et des disciplines associées, dans tout club affilié à la FFK.**

## PUBLICS

### La formation est destinée aux :

- Licenciés de la FFK de 18 ans et plus ;
- Animateurs/instructeurs investis dans l'encadrement de la pratique ;
- Titulaires de l'AFA/JAF et/ou du DAF/BFA.
- Le BFI est accessible, avec ou sans AFA/JAF et/ou DAF/BFA
- Le BFI permet l'acquisition de point de bonification de grades.
- Il permet également au coach A n'ayant pas les prérequis mais néanmoins engagé dans le processus de formation du BFI et participant au meeting et à la formation nationale des coachs d'être dispensé de la « participation fédérale » lors de la formation BFI.

*Pour les personnes en situation de handicap, merci de contacter votre école départementale de formation pour étudier les possibilités d'accueil.*

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

### A l'issue de la formation, le stagiaire pourra :

- Ouvrir un club
- Animer des séances en autonomie dans le respect des règles de sécurité
- Apporter des compétences pour la progression et le perfectionnement des pratiquants et des assistants du club
- Animer des cours en toute sécurité et en pleine autonomie
- Planifier une saison, concevoir et conduire un enseignement à différents publics

## PRÉREQUIS

### Pour se présenter, le candidat doit au moment de son entrée en formation :

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Être au moins ceinture noire 1er Dan, Duan, Dang ;
- Être licencié FFK de la saison en cours ;
- Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent.

## DATES ET LIEUX

### La formation est organisée par les écoles départementales de formation :

Chaque candidat passe son diplôme dans son comité départemental d'appartenance. Sinon, il doit procéder à une demande de dérogation (voir son responsable de formation). Rendez-vous sur le site internet de votre comité pour y trouver les dates et lieux de formation.

## TARIFS

**Frais de formation :**

- Pour les titulaires du DAF/BFA : 150 €
- Pour les non-titulaires du DAF/BFA : 250 €

**Frais annexes :** à la charge du stagiaire

## Le programme :

- Conception, conduite et animation d'activités en sécurité
- Connaissance de l'environnement associatif et fédéral
- Participation à la vie fédérale et citoyenne

## La durée et les méthodes pédagogiques :

**Pour les titulaires du DAF/BFA :**

**58 h de formation dont :**
- 38 h en présentiel
- 20 h en structure club

**Pour les non-titulaires du DAF/BFA :**

**99 h de formation dont :**
- 10 h de préformation
- 52 h en présentiel
- 20 h en structure club
- 7h en FOAD
- 10h participation fédérale (stage)

Travaux en préformation, en centre de formation et en structure club. Apports théoriques et pratiques, fiches pratiques, partage d'expérience.

## Les modalités d'évaluation :

**Le dispositif d'évaluation du stagiaire repose sur les conditions suivantes :**

- Elaboration et animation d'un plan de séance contextualisé dans un cycle d'apprentissage.

Retrouvez les informations pratiques, dates, horaires, modalités d'inscriptions, accessibilité sur **ffkarate.fr**

## CONTACT

La Fédération délègue l'organisation et la mise en œuvre pédagogique de cette formation à ces comités départementaux. Rendez-vous sur le site internet de votre comité pour plus d'informations.

FFK

*Fédération Française de Karaté* / Numéro SIRET : 30495185800048 - Numéro de déclaration d'activité : 11 92 17652 92

Dernière modification : 01/09/2026